

KIGALI, le. 26/08/1982

Note de service n° 1970 /12.11.-

Concerne: AFFECTATION DU CHARROI.-

Le charroi du Ministère de la Jeunesse et des Sports est reparti comme suit :

| N° de série | Plaque | Type et marque | Service ou personne utilisateur | Chauffeur titulaire |
|-------------|--------|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| 01. | M.1258 | Voiture peugeot 505 | Ministre | HATEGEKIMANA |
| 02. | A.3286 | Voiture peugeot 305 | Secrétaire Général | SHABANI |
| 03. | A.3526 | Voiture peugeot 504 | Réserve du Ministre | KABONEYE |
| 04. | A.2876 | Voiture Toyota Corolla | Relations Publiques + : Visiteurs | : KALISA |
| 05. | A.1779 | Camionnette Toyota | Gestions des Crédits | NZABAZUMUTIMA |
| 06. | A.1734 | V.W.Combi | Courriers et archives | NGENDAHAYO |
| 07. | A.3285 | Camion Benne | D.G. Jeunesse | NDAGIJIMANA |
| 08. | A.2364 | Camionnette Toyota | : " " | : SIBOMANA |
| 09. | A.3299 | Toyota Land Cruiser | : " " | : NTEZIRYAYO |
| 10. | A.3033 | Toyota Coaster | D.G. Sports et Loisirs | NKULIYISHULI |
| 11. | A.3178 | Toyota Coaster | : " " | : KAVUMBUTSE |
| 12. | A.1778 | Camionnette Toyota | : " " | : MUNYAWERA |
| 13. | A.3298 | Toyota Land Cruiser | : " " | : MPUNGA |

- Les véhicules A.1502 (camionnette toyota) et A.2899 (combi) conduit respectivement par les chauffeurs NTARWITALIZO et BALIYANGA constituent la réserve du Ministère.
- Les chefs de service (directeurs généraux) gèrent le carburant des véhicules de leurs services. La gestion des crédits leur donne du carburant sur présentation du rapport d'utilisation du carburant antérieurement reçu.
- Les directeurs généraux reçoivent un carnet d'essence qu'ils gèrent pour deux mois. S'ils ont trop de déplacements de service et que ce carburant est épuisé avant deux mois, il appartiendra au bureau de la gestion des crédits de leur donner un supplément en fonction du budget et après avoir consulté le Ministre.
- Le carburant pour les missions à l'intérieur du Pays est livré par la gestion des crédits.

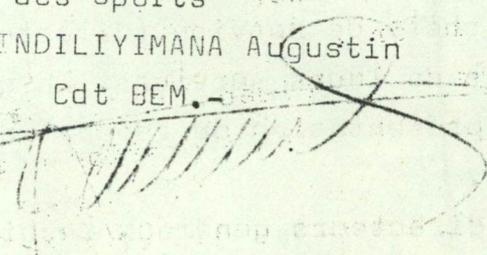
- Le carburant servi aux différents services doit être tributaire du budget: ceux qui le gèrent devront être le plus parcimonieux possible.
- Les minibus (A.3033 et A.3178) affectés à la Direction Générale des Sports et Loisirs se déplaceront uniquement pour le Ballet National et les équipes de football. Pour d'autres déplacements, il faudra avoir l'autorisation du Ministre ou de son délégué en l'absence de celui-ci. Il est interdit de faire circuler ces véhicules avec moins de dix personnes à bord.
- Le changement de chauffeurs sur les véhicules n'est pas permis, s'il y a un problème de chauffeur il faudra contacter le bureau de la gestion des crédits pour solution.
- Aucun agent du Ministère n'est autorisé à déplacer le véhicule du Ministère pour rentrer ou revenir au service, à l'exception du Secrétaire Général et des Directeurs Généraux. Ces derniers utiliseront les véhicules de leurs choix parmi ceux qui sont affectés dans leurs services.
- Hormis les véhicules en mission et celui qui conduit le Secrétaire Général tous les véhicules doivent être au parking du Ministère à 19H00.
- Il est interdit d'utiliser un véhicule du Ministère pour des déplacements personnels sauf sur autorisation expresse du Ministre.
- La Renault A.1864 étant trop vétuste, le Bureau de la Gestion des Crédits est autorisé de préparer le dossier pour le faire soumettre à une vente publique.
- Un rapport hebdomadaire sur la situation du charroi est adressée au Ministre chaque vendredi après inspection sur l'état de chaque véhicule.

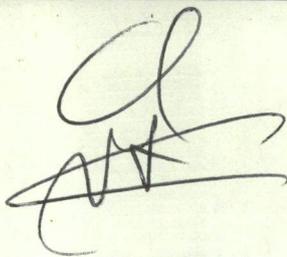
KIGALI, le 25 Août 1982.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM.





NOTE DE SERVICE N° 2302 /12.08.03

En vue de l'accueil du Président François MITTERRAND en visite dans notre Pays le jeudi 7 Octobre 1982, il est porté à la connaissance des agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports que les groupes d'animation des Cellules Spécialisées des Ministères prendront place tout au long du Boulevard UMUGANDA, tronçon compris entre l'Hôtel Méridien-UMUBANO et le Village URUGWIRO.

La mise en place à l'arrivée devra être terminée à 9h30' au plus tard.

Le départ de notre hôte de marque pour l'Aéroport de KANOMBE se fera à partir de l'Hôtel UMUBANO. C'est pourquoi les groupes d'animation plus haut cités se placeront cette fois-ci tout au long du tronçon compris entre l'Hôtel UMUBANO et le Rond Point (Place du V Juillet).

La mise en place au départ devra être terminée à 15h30' au plus tard.

La Gestion des Crédits prévoira chaque fois un bus pour le transport.

Par ailleurs, des drapeaux français et rwandais ainsi que quelques portraits des Présidents MITTERRAND et HABYARIMANA seront distribués pour la circonstance.

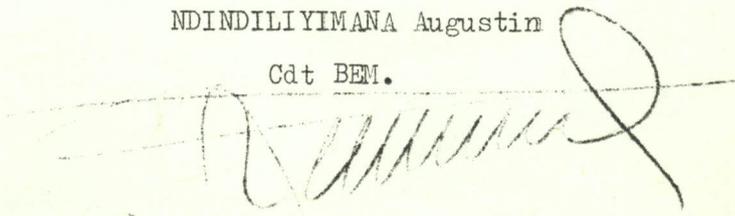
La présence de tout le monde est de rigueur.

Fait à Kigali, le 04 Octobre 1982

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM.



Jirgeval

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P 1044 KIGALI.-

KIGALI, le 26/08/1982

Note de service n° 1970 /12.11.-

Concerne: AFFECTATION DU CHARROI.-

Le charroi du Ministère de la Jeunesse et des Sports est reparti comme suit :

| N° de série | Plaque | Type et marque | Service ou personne utilisateur | Chauffeur titulaire |
|-------------|--------|------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| 01. | M.1258 | Voiture peugeot 505 | Ministre | HATEGEKIMANA |
| 02. | A.3286 | Voiture peugeot 305 | Secrétaire Général | SHABANI |
| 03. | A.3526 | Voiture peugeot 504 | Réserve du Ministre | KABONEYE |
| 04. | A.2876 | Voiture Toyota Corolla | Relations Publiques + : Visiteurs | : KALISA |
| 05. | A.1779 | Camionnette Toyota | Gestions des Crédits | NZABAZUMUTIMA |
| 06. | A.1734 | V.W.Combi | Courriers et archives | NGENDAHAYO |
| 07. | A.3285 | Camion Benne | D.G. Jeunesse | NDAGIJIMANA |
| 08. | A.2364 | Camionnette Toyota | : " " | : SIBOMANA |
| 09. | A.3299 | Toyota Land Cruiser | : " " | : NTEZIRYAYO |
| 10. | A.3033 | Toyota Coaster | D.G. Sports et Loisirs | NKULIYISHULI |
| 11. | A.3178 | Toyota Coaster | : " " | : KAVUMBUTSE |
| 12. | A.1778 | Camionnette Toyota | : " " | : MUNYAWERA |
| 13. | A.3298 | Toyota Land Cruiser | : " " | : MPUNGA |

- Les véhicules A.1502 (camionnette toyota) et A.2899 (combi) conduit respectivement par les chauffeurs NTARWITALIZO et BALIYANGA constituent la réserve du Ministère.
- Les chefs de service (directeurs généraux) gèrent le carburant des véhicules de leurs services. La gestion des crédits leur donne du carburant sur présentation du rapport d'utilisation du carburant antérieurement reçu.
- Les directeurs généraux reçoivent un carnet d'essence qu'ils gèrent pour deux mois. S'ils ont trop de déplacements de service et que ce carburant est épuisé avant deux mois, il appartiendra au bureau de la gestion des crédits de leur donner un supplément en fonction du budget et après avoir consulté le Ministre.
- Le carburant pour les missions à l'intérieur du Pays est livré par la gestion des crédits.

- Le carburant servi aux différents services doit être tributaire du budget: ceux qui le gèrent devront être le plus parcimonieux possible.
- Les minibus (A.3033 et A.3178) affectés à la Direction Générale des Sports et Loisirs se déplaceront uniquement pour le Ballet National et les équipes de football. Pour d'autres déplacements, il faudra avoir l'autorisation du Ministre ou de son délégué en l'absence de celui-ci. Il est interdit de faire circuler ces véhicules avec moins de dix personnes à bord.
- Le changement de chauffeurs sur les véhicules n'est pas permis, s'il y a un problème de chauffeur il faudra contacter le bureau de la gestion des crédits pour solution.
- Aucun agent du Ministère n'est autorisé à déplacer le véhicule du Ministère pour rentrer ou revenir au service, à l'exception du Secrétaire Général et des Directeurs Généraux. Ces derniers utiliseront les véhicules de leurs choix parmi ceux qui sont affectés dans leurs services.
- ~~Hormis les véhicules en mission et celui qui conduit le Secrétaire Général tous les véhicules doivent être au parking du Ministère à 19H00.~~
- ~~Il est interdit d'utiliser un véhicule du Ministère pour des déplacements personnels sauf sur autorisation expresse du Ministre.~~
- La Renault A.1864 étant trop vétuste, le Bureau de la Gestion des Crédits est autorisé de préparer le dossier pour le faire soumettre à une vente publique.
- Un rapport hebdomadaire sur la situation du charroi est adressée au Ministre chaque vendredi après inspection sur l'état de chaque véhicule.

KIGALI, le 25 Août 1982.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM.

